

Département de la MARNE
NESLE-LE-REPONS

Arrêté n° 20 2019

ARRETE PORTANT tableau avancement de grade Année 2019



CAP C DU 24/09/2019,
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de NESLE-LE-REPONS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 24/09/2019,

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
arrête,

Article 1 : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme VINET Christelle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Au 01 /11/2019	Favorable

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

Fait à NESLE-LE-REPONS

Le 01 novembre 2019

Dominique VASSEUR

Le Maire

